



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PICARDIE

Secrétariat Général  
Pour les Affaires Régionales

**RENOUVELLEMENT EN 2011 DES CONSEILLERS  
DU CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE**

**AVIS**

Projet rectifié de la liste électorale départementale

Le projet rectifié de la liste électorale du collège départemental des propriétaires de parcelles boisées est consultable à la préfecture du Nord, dans les sous-préfectures d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai, Dunkerque et Valenciennes, à la chambre d'agriculture départementale du Nord et au Centre régional de la propriété forestière jusqu'au 10 décembre 2010.

Les réclamations sont adressées au Préfet de la région Picardie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les réclamations aux fins d'inscription comportent les mêmes indications et sont accompagnées des mêmes documents que les demandes d'inscription. Ces modalités sont prévues à l'article R221-13 du décret n° 2010-326 du 22 mars 2010 et tout renseignement à ce sujet peut être demandé au Centre régional de la propriété forestière.

Amiens, le 16 juillet 2010

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales Adjoint



Jean-Luc BLONDEL

DATE D'AFFICHAGE : le